



POINT FORT

focus 3/18

mai

Les coopératives permettent à tous de vivre en ville



Kurt Fluri

Maire de Soleure, Conseiller national, président de l'Union des villes suisses et membre du comité consultatif de LOGEMENT SUISSE.

Les villes sont attractives et proposent un haut niveau de qualité de vie. Emplois, culture et offres de loisirs dans un environnement urbain; voilà des arguments qui incitent de plus en plus de gens à venir s'installer dans nos villes. Et comme le montre le Radar des villes de l'automne 2017, la tendance n'est pas près de s'inverser. 90% des membres des exécutifs des villes suisses interrogés s'attendent à une poursuite de la croissance démographique à l'horizon 2030. Le marché du logement n'est pas toujours à même de réagir à cette demande: dans plusieurs régions urbaines, la recherche de logement était et reste une tâche ardue. En dépit de la détente enregistrée sur le marché du logement, notamment les personnes aux revenus modestes ont des difficultés à trouver un logement abordable.

Les villes et les communes s'engagent donc de diverses façons pour qu'un espace de logement abordable et de bonne qualité soit disponible pour l'ensemble de la population, y compris dans les endroits prisés. Un instrument important encourageant la mixité sociale et générationnelle de la population d'une zone résidentielle est la construction de logements d'utilité publique. Ces dernières années, des initiatives ont été lancées dans de nombreuses communes en matière de

politique du logement. Nous pouvons donc supposer que dans les années à venir, dans de nombreux endroits, de nouveaux organismes d'utilité publique tels que des coopératives d'habitation seront créés.

Les organismes de construction de logements d'utilité publique anciens comme nouveaux sont pour leurs projets largement tributaires d'aides de lancement financées par le fonds de roulement. Ce fonds est un instrument éprouvé, efficace et extrêmement avantageux de politique du logement de la Confédération. Avec les prêts remboursables à intérêts avantageux qu'il accorde aux organismes de construction d'utilité publique, le fonds de roulement contribue dans une mesure décisive à réaliser l'objectif constitutionnel consistant à rendre le logement abordable pour de larges couches de la population.

Comme le fonds est en passe de se trouver menacé par un manque de financement, il doit, selon une proposition du Conseil fédéral, être prolongé de dix ans et se voir allouer un supplément budgétaire de 250 millions de francs. Cela permettrait de soutenir la construction de quelque 1500 logements bon marché par an. L'Union des villes suisses attend de la part du Parlement qu'il prolonge le fonds de roulement. La construction de logements d'utilité publique est pour les villes et les communes urbaines un instrument important de politique du logement, pour lequel le soutien du fonds de roulement joue un rôle crucial.

Chère lectrice, cher lecteur,

Le marché immobilier urbain est un secteur difficile: une offre limitée, beaucoup de concurrents et des loyers élevés sont la réalité. Les parents célibataires, les familles et les personnes âgées ou étrangères ont souvent du mal à trouver un logement à des conditions supportables. Les bailleurs de logements d'utilité publique tentent de contrer ce phénomène, comme le montre une étude présentée dans ce «focus».

Les logements de coopératives représentent 4% des logements suisses – avec une proportion nettement plus élevée dans les grandes villes. Non seulement les villes jouent un rôle important dans la promotion de la construction de logements d'utilité publique. Le Parlement statuera prochainement sur la poursuite et l'augmentation du fonds de roulement. Du point de vue des villes, il faut se réjouir d'un nouveau crédit-cadre.

En vous souhaitant bonne lecture!

Sommaire

Point fort 1

Interview 2

Le thème 3

Session et procédures de consultation 4

L'UVS dans la ligne de mire 5

Agenda 6



INTERVIEW

«Les règles économiques normales ne fonctionnent plus»


Daniel Rossellat
Syndic de Nyon

Observateur attentif de la vie politique, par son métier de journaliste d'abord, puis celui d'organisateur de spectacles ensuite, Daniel Rossellat a toujours montré un fort engagement citoyen. Son élection, le 30 novembre 2008, à la syndication de Nyon, reconfirmée par les citoyens en mars 2011, puis en mars 2016, illustre un riche parcours de vie au service de sa ville. Depuis lors, Daniel Rossellat (hors parti) partage son temps entre la gestion de la ville de Nyon et la présidence du Paléo Festival.

Quelles sont les tensions sur le marché du logement à Nyon?

Du fait de sa position sur l'Arc lémanique, en particulier sa proximité avec Genève et son agglomération, la ville de Nyon est l'un des territoires les plus attractifs de Suisse. Comptant aujourd'hui plus de 20 000 habitants, elle dispose d'un potentiel de développement lui permettant d'accueillir 8 000 habitants supplémentaires d'ici 2030. Cette forte demande se traduit par une pénurie de logements, illustrée par un taux de vacance très bas depuis plusieurs années. En 2017, ce taux était de 0,34%, soit 38 logements disponibles sur un total de plus de 11 000 logements. La tension sur le marché se traduit par des prix de location et de vente élevés, malgré une production de logements importante et régulière. Depuis 2015, 260 nouveaux logements ont été mis sur le marché chaque année. La tension sur le marché nyonnais va donc se maintenir ces prochaines années.

Nyon a adopté une stratégie du logement en 2010. Quelles sont les mesures concrètes réalisées depuis cette date?

La Ville de Nyon a adopté sa première politique du logement en 2010, appelée Objectif Logement. Elle garantit 25% de logements d'utilité publique dans les nouveaux quartiers en construction. Pour chaque nouveau projet, cette volonté politique forte est négociée dans le cadre de conventions partenariales liant les autorités et les investisseurs. L'acquisition de

terrains par la Ville nous permet également de fixer des conditions particulières pour le programme des logements. Depuis 2010, 450 logements d'utilité publique ont été construits ou sont en cours de réalisation.

Pourquoi y a-t-il besoin d'un engagement de la ville en faveur des projets de construction de logements d'utilité publique?

Tout d'abord parce que les règles économiques normales ne fonctionnent plus. Il y a une réelle distorsion entre l'offre de logements à loyer élevés (ou à la vente en PPE) et la demande de logements à des prix supportables. Nous constatons par ailleurs qu'une partie des ménages nyonnais choisissent de ne pas quitter la ville alors que leur logement n'est plus adapté à leurs besoins et que l'offre existante est rare et chère. Ils décident en effet de rester à Nyon pour des raisons d'ordre privé ou professionnel. En outre, une part toujours plus importante de la classe moyenne rencontre des difficultés pour se loger dans notre région. Aujourd'hui, notre objectif est de pouvoir répondre à ces différents besoins et d'encourager la mobilité résidentielle des Nyonnais au sein même de notre commune.

Avec quelles mesures, par exemple?

Ceci implique de poursuivre la construction de nouveaux logements à loyer abordable, mais également d'accompagner les projets de rénovation du parc existant. La ville de Nyon

comprend plusieurs ensembles des années 50 à 70 qui devront être rénovés dans les années à venir. Ce parc de logements représente 35% du parc bâti de la commune. Des solutions innovantes sont à trouver afin d'accompagner l'évolution de ces quartiers, tant du point de vue urbanistique que des modes de vie de leurs habitants. Nous souhaitons également, par ces actions, promouvoir la mixité dans les différents quartiers de la ville.

Qu'est-ce que vous attendez de la Confédération en matière de logement?

Le rôle de la Confédération en tant que garant de la prise en compte du logement dans les politiques fédérales est déterminant. Il doit être renforcé, aussi bien à travers la recherche, la mise en réseau des acteurs que sa participation à des projets innovants. Son soutien juridique et financier dans les opérations urbaines que conduisent les villes est également essentiel.

A quoi ressemblera Nyon dans 20 ans?

Nyon aura véritablement tiré parti de sa double attractivité, à la fois résidentielle et économique. Ses espaces publics, ses activités culturelles, ses logements, ses commerces inviteront tout un chacun à y passer du temps et profiter de son offre diversifiée. Nyon a réussi à éviter de devenir une cité-dortoir et restera une ville de proximité, aussi bien à l'échelle de ses quartiers et de sa région que par sa position sur l'arc lémanique.

THÈME

Le logement d'utilité publique a des effets positifs sur le marché du logement des villes

Une comparaison entre le logement d'utilité publique et les baux locatifs conventionnels montre que c'est dans les zones urbaines en proie à une forte pression à la hausse que les différences de loyer sont le plus accusées. Non seulement les logements coopératifs sont moins chers, ils sont aussi habités par des personnes économiquement faibles.



Michael Hermann
Géographe et politologue,
directeur de l'institut de
recherche sotomo

Les logements coopératifs sont plus avantageux que les logements locatifs, et ils sont habités par des personnes ayant des ressources financières faibles: voilà du point de vue des villes les deux principales conclusions de l'étude «Le point sur le logement d'utilité publique. Une comparaison avec le locatif et la propriété» réalisée sur mandat de l'Office fédéral du logement OFL. En cette période de gentrification et de pression sur les prix du logement, les coopératives apportent ainsi une contribution importante à la préservation de la mixité sociale dans les villes suisses. Le logement d'utilité publique est de toute façon un phénomène principalement urbain. Dans les grandes agglomérations de Suisse, la part des coopératives est environ dix fois plus importante qu'en dehors de ces zones. Toutefois, même dans les grandes villes, seuls 12% des logements s'inscrivent dans cette catégorie. C'est surtout en Suisse alémanique que cette proportion est plus importante. Outre le prix des loyers (I) et la composition sociale des habitantes et habitants (II), un autre axe fort de cette étude comparative est la structure des appartements et des bâtiments (III).

I. Les loyers des coopératives sont sensiblement inférieurs à ceux des appartements locatifs conventionnels, notamment dans les centres urbains soumis à une pression à la hausse

Comme on peut s'y attendre, les loyers des logements coopératifs sont inférieurs à ceux des logements locatifs conventionnels de même taille situés à des emplacements comparables, à savoir de près de 15%. La différence relative de prix est cependant particulièrement importante dans les zones présentant un niveau de loyer élevé. Dans les grandes villes, les logements locatifs conventionnels

sont un quart plus chers que les logements coopératifs comparables. La forte demande a pour conséquence que l'on peut y exiger sensiblement plus que le loyer fixé sur la base des coûts habituellement appliqué par les logements coopératifs, alors que dans des endroits moins prisés, le prix des loyers des logements conventionnels est proche des loyers fixés sur la base des coûts.

Au cours des 15 dernières années, la différence de prix entre les logements locatifs et coopératifs a encore augmenté. Ceci vaut également pour la comparaison directe entre logements neufs. Cela signifie que l'évolution de la différence de prix ne dépend pas de l'âge de la substance bâtie. Les chiffres montrent que le logement d'utilité publique crée des espaces de logements pour les personnes économiquement faibles, tout particulièrement aux emplacements urbains centraux présentant une tendance aigüe à l'éviction.

«Au cours des 15 dernières années, la différence de prix entre les logements locatifs et coopératifs a encore augmenté.»

II. Il y a proportionnellement plus de personnes économiquement faibles à vivre dans des coopératives

Toutefois, les coopératives ne contribuent réellement à la préservation de la mixité sociale dans les villes que si elles accueillent réellement des personnes à faibles ressources financières. Cela est confirmé par la comparaison du statut professionnel des personnes vivant dans les différentes formes de propriété. En revanche, l'étude infirme la thèse critique vis-à-vis des coopératives selon laquelle les coopératives accueillent de nombreuses personnes titulaires d'une bonne formation qui volontairement travaillent seulement à temps partiel parce qu'elles peuvent se le permettre grâce aux loyers moins élevés. En réalité, d'une part, c'est dans les coopératives que l'on trouve la plus forte proportion de personnes ayant un faible niveau d'études, d'autre part,

le taux de personnes travaillant à temps partiel est sensiblement le même que dans les logements en propriété. L'analyse montre que de toute évidence, les personnes qui peuvent s'offrir davantage de confort et d'espace de logement finissent tôt ou tard par quitter leur logement coopératif. Bien qu'il n'y ait en général pas de contrôle des conditions financières, on constate en fin de compte une espèce d'autorégulation. Dans les coopératives, le statut social est inférieur, y compris pour les habitantes et habitants d'origine immigrée.

«L'étude infirme la thèse critique selon laquelle les coopératives accueillent de nombreuses personnes titulaires d'une bonne formation qui volontairement travaillent seulement à temps partiel.»

III. L'habitat coopératif apporte une contribution à l'utilisation plus économe du sol comme ressource.

C'est dans les coopératives que la surface de logement par personne est la plus basse. Toutefois, pour apprécier l'utilisation du sol, la consommation de sol par personne est un indicateur plus pertinent. Celui-ci prend aussi en compte le nombre d'étages. Par rapport aux logements locatifs conventionnels, l'habitat d'utilité publique ne consomme que 75% du sol, et seulement 40% par rapport aux appartements en propriété. Si les différences sont plus faibles dans les zones urbaines, c'est que là aussi, les logements locatifs conventionnels consomment moins de sol par personne. Dans leur ensemble, les coopératives contribuent à une gestion plus économe du sol. L'efficacité de l'utilisation se fait non pas par le biais du prix, mais au lieu de cela par l'autorestriction et par les directives sur le nombre d'occupants.

Sur le marché âprement disputé du logement urbain, c'est aussi une espèce de privilège que d'être accepté dans un logement coopératif. De manière générale, cela ne génère pas pour autant d'inconvénients pour les autres, car au final, la construction de logements d'utilité publique contribue par son utilisation efficace du sol à soulager le marché du logement.

Lien vers l'étude: www.ofl.admin.ch

POLITIQUE

Regard sur la session d'été

Lors de la prochaine session d'été, le Parlement abordera plusieurs projets qui revêtent une importance pour les villes.

PF17: ouverture des débats au Parlement

Le Conseil des États se penchera en premier conseil sur le Projet fiscal 17 (PF17). En amont, la commission du Conseil des États a conduit des auditions auxquelles elle a également convié l'UVS. Au cours de la discussion par article, la commission a notamment décidé d'effectuer une compensation sociale des pertes fiscales via l'AVS et non via les allocations familiales ainsi que d'adapter le principe de l'apport de capital. L'UVS évalue le nouveau projet de réforme des impôts sur les sociétés comme globalement équilibré. Étant donné que les villes doivent néanmoins toujours s'attendre à des pertes fiscales considérables, une «Clause communale» contraignante est nécessaire afin que les villes et les communes participent également aux mesures compensatoires de la Confédération.

Loi sur les marchés publics

En 2015, le Conseil fédéral a entamé la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) afin de l'adapter à l'accord révisé de l'OMC (GPA). La nouvelle loi doit également permettre d'harmoniser les règlements des marchés publics de la Confédération et

des cantons. L'UVS suisses salue ces efforts d'harmonisation. En amont des délibérations au Conseil national, la commission a mené des auditions complètes et adopté une proposition visant à ce que les entreprises sous contrôle public ne soient pas tenues de se soumettre à la LMP.

Sans-papiers: durcissements à l'examen

Dans une motion, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a requis un durcissement de la législation applicable aux sans-papiers. Le Conseil fédéral a rejeté la motion car il ne voit pas de nécessité d'agir en raison du nombre relativement faible de sans-papiers en Suisse. Par le passé, l'Union des villes suisses s'est engagée de diverses manières afin de trouver des réglementations qui soulagent les villes sur le long terme, notamment pour rendre les formations accessibles aux jeunes. La CIP-CN a à présent déposé un postulat demandant un examen global de la problématique des sans-papiers avant d'entreprendre une adaptation de la législation. Le Conseil national abordera les deux dossiers au cours de cette session. L'adaptation ponctuelle du statut de l'admission provisoire, en faveur de laquelle l'Union des villes suisses s'est également impliquée, fera également partie des thèmes.

Réforme des prestations complémentaires

Dans le débat relatif à la réforme des prestations complémentaires (PC) le Conseil national avait décidé de n'augmenter que légèrement les loyers maximums imputables, de réduire les contributions pour les jeunes enfants et de ne pas définir de restrictions concernant le retrait d'un capital de la caisse de pension. La commission du Conseil des États a cependant rejeté la plupart de ces points dans son examen préalable. Elle se prononce en faveur d'une hausse des loyers maximums et contre la baisse des allocations pour enfants. S'agissant du versement d'un capital en revanche, une grande priorité de l'UVS, elle approuve le Conseil national. En outre, elle rejette la disposition du Conseil national selon laquelle seules pourraient bénéficier de PC les personnes ayant versé des cotisations AVS pendant au moins dix ans auparavant.

Recyclage des déchets électroniques

Le Conseil des États s'est déclaré en faveur d'une modification du système de la taxe de recyclage anticipée pour les déchets électroniques et a approuvé une motion correspondante. En raison du nombre élevé de parasites opportunistes, la solution de branche volontaire actuelle doit être remplacée par une taxe d'élimination obligatoire. Il appartient désormais au Conseil national d'agir.

Procédures de consultation

Mobilité: paquets d'aménagement

Sur la base du nouveau fonds routier FORTA, la Confédération présente deux nouveaux paquets d'aménagement. Elle veut apporter 1,12 milliard de francs aux mesures dans les villes et les agglomérations. Avec les contributions des villes et des cantons, ce sont ainsi 3,13 milliards de francs qui alimenteront les projets d'infrastructure. L'UVS critique que malgré une appréciation en partie très favorable des mesures, la Confédération ne supporte que 36% des coûts de projet alors qu'une part de 50% serait légalement possible. Le nouveau cadre de financement pour les routes nationales apporte également des aménagements importants. La «vision d'avenir» conçue par l'Office fédéral des routes et prévoyant des

routes nationales à six voies minimum dans tous les espaces des métropoles et grandes villes apparaît cependant inopportune.

LPPCi: deux lois souhaitables

Du point de vue de l'UVS, il faut saluer la révision totale de loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) résultant de deux rapports de la Confédération. Les villes reconnaissent en particulier les efforts visant à pondérer et positionner clairement la protection civile dans le cadre de la politique de sécurité. L'UVS a également apporté diverses propositions d'amendement. Ainsi, il serait notamment souhaitable que les domaines «protection de la population» et «protection civile» soient règlementés dans des lois séparées.

Concession pour la SSR

L'UVS appuie la nouvelle concession pour la SSR et approuve l'exigence que les services journalistiques de la SSR doivent promouvoir la compréhension, la cohésion et l'échange entre les régions du pays, les communautés linguistiques, les cultures, les religions et les groupes sociaux. Mais la SSR devrait également accorder une attention particulière aux relations ville-campagne et à l'importance des régions urbaines. Le renforcement de l'information, l'exigence de mieux collaborer avec des privés et les nouvelles offres pour des nouveaux publics cibles reçoivent du soutien.

Autres consultations disponibles sous:
www.uniondesvilles.ch

ACTUALITES

L'UVS dans la ligne de mire

La population urbaine comme thème central des Statistiques des villes 2018

Le 79^e numéro des «Statistiques des villes suisses» a paru mi-avril et porte un intérêt particulier à différents aspects de la structure démographique urbaine. Ainsi, les jeunes adultes constituent par exemple le principal groupe d'âge dans les grandes villes. A l'opposé, les foyers avec enfants sont plus répandus dans les petites villes qu'ailleurs. Les communes d'agglomération présentent le plus fort taux d'étrangers, mais près de 20% d'entre eux vivent dans les grandes villes. Une nouvelle fois, l'Annuaire a été réalisé en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique OFS et contient également de nombreuses informations et faits sur des thèmes comme le travail et sa rémunération, les finances, la mobilité ou la formation à partir de données collectées auprès de 172 villes et communes urbaines suisses.

www.uniondesvilles.ch

Groupe de travail sur le service postal universel reprend la demande des villes

La disponibilité du service universel postal et des services de paiement doit être garantie également dans les villes et les agglomérations. C'est pourquoi l'UVS a réitéré sa demande selon laquelle les critères d'accès doivent aussi répondre aux besoins de la population et de l'économie dans les territoires urbains. Le groupe de travail mis en place par la conseillère fédérale Doris Leuthard sur le service universel postal, dans lequel l'UVS était également représentée, a repris à son compte cette demande. Dans son rapport, il recommande que la Poste garantisse la présence d'au moins un point d'accès desservi par tranche de 15 000 habitants ou actifs. L'UVS juge aussi de manière positive les autres recommandations du groupe de travail: ainsi, les critères d'accessibilité temporels (règle des 20 minutes) doivent à l'avenir être satisfaits dans chaque canton, que ce soit pour les services postaux ou ceux de paiement en espèces. En outre, le groupe de travail recommande de renforcer le modèle d'agences et d'améliorer la communication de La Poste vis-à-vis des cantons, villes et communes.

www.uniondesvilles.ch

Les villes saluent les mesures de l'Agenda Intégration Suisse

La Confédération et les cantons se sont entendus dans l'«Agenda Intégration Suisse» sur des objectifs et processus contraignants dans le domaine de l'intégration des réfugiés et ont ainsi initié un processus visant à harmoniser les mesures d'intégration à l'échelle nationale. Par exemple, les cours de langue ou les bilans de compétences (évaluation du potentiel) seront effectués de manière similaire dans toute la Suisse. Du point de vue des villes, il faut se réjouir de cela. Si la mise en œuvre de l'Agenda Intégration réussit, ce sera une contribution décisive à l'amélioration de l'intégration sociale comme économique des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Les villes et les communes espèrent que cela amènera un allègement des charges d'aide sociale, qu'elles cofinancent dans de nombreux cantons. Du côté de la Confédération, l'harmonisation des mesures permettra également d'augmenter les forfaits d'intégration versés aux cantons de 6000 francs aujourd'hui à 18 000 francs. L'UVS demande que les villes profitent également de ces moyens là où elles fournissent des prestations correspondant à celles de l'Agenda Intégration.

www.uniondesvilles.ch

Manifestations «quartiers en mutation» et «Les 5 ans du Projet de territoire Suisse»

Le Réseau Quartiers Vivants, que l'UVS dirige pour le compte des offices fédéraux ARE et OFL, consacre sa première manifestation d'une journée entière aux quartiers en mutation. Comment les besoins et la vie ont-ils évolué dans les quartiers et comment les villes et les communes gèrent-elles le cycle de vie d'un quartier? Ce sont entre autres les questions dont débattront des intervenantes et intervenants le 21 juin à Soleure.

www.quartiers-vivants.ch

À l'occasion du cinquième anniversaire du Projet de territoire Suisse, les organisations responsables dont fait partie l'UVS invitent à une manifestation du jubilé à Berne. Le 14 juin, on pourra apprécier le travail accompli et on posera les bases pour la poursuite de cette collaboration tripartite réussie.

www.uniondesvilles.ch

Brèves

Logistique urbaine intelligente

Une logistique urbaine efficace joue un rôle essentiel pour la vie en milieu urbain. Comment atteindre d'ici 2050 un approvisionnement des villes énergétiquement efficace et presque sans émissions de CO₂? Un projet du Fonds national a abordé cette question et montre dans la publication «Logistique urbaine intelligente» quelles sont les possibilités pour appliquer cette vision dans la réalité. Des villes comme Bâle, Zurich ou Lucerne ainsi que certaines entreprises ont déjà adopté des mesures prometteuses.

www.nfp71.ch

Etude sur l'avenir de l'espace public

Les villes se densifient: de plus en plus d'êtres humains doivent se partager de moins en moins de place. Dans le même temps, l'espace urbain se transforme. De nouveaux univers de travail, des changements de mobilité, des conflits d'objectif entre les habitants et les touristes ou le changement structurel dans le commerce y contribuent. L'espace public gagne-t-il en importance? L'étude sur mandat de CEP (Centre de l'espace public) met en évidence des domaines d'action importants.

www.uniondesvilles.ch

Campagne «Mercredis du vélo»

De nombreuses villes investissent dans les infrastructures cyclables. Afin de motiver la population à utiliser davantage et régulièrement le vélo, des mesures de communication sont nécessaires. À cet effet, Pro Velo a lancé la campagne «Mercredis du vélo» qui peut être intégrée dans la communication d'une ville.

www.pro-velo.ch

Prix de démocratie 2018

Malgré les nombreuses possibilités de participer aux décisions, la participation politique affiche un recul en Suisse. C'est pourquoi la Nouvelle Société Helvétique récompense avec le Prix de démocratie 2018 des projets volontaires et participatifs visant la promotion de la démocratie et de l'éducation à la politique. La période de dépôt des projets dure jusqu'à fin août.

www.nhg.ch

Agenda

Union des villes suisses UVS

- 14 juin 2018** **Manifestation «Les 5 ans du Projet de territoire Suisse»** à Berne
Informations: regina.gilgenthetaz@are.admin.ch
- 21 juin 2018** **Conférence nationale «quartiers en mutation» du Réseau Quartiers Vivants** à Soleure
Informations: Julia Imfeld, téléphone 031 35 632 32, netzwerk@lebendige-quartiere.ch
- 30/31 août 2018** **Journée des villes 2018** à Soleure
Informations: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch

Organisation Infrastructures communales

- 14/15 juin 2018** **Assemblée générale OIC** à Bellinzone
Informations: Romana Kocher, téléphone 031 356 32 42

Sections de l'Union des villes suisses

- 4 juin 2018** **Assemblée générale et colloque de la Conférence des villes pour la mobilité**
Informations: Roman Widmer, téléphone 031 356 32 32, info@skm-cvm.ch
- 8 juin 2018** **Conférence de printemps de l'Initiative des villes pour la politique sociale** à Baden
Informations: Katharina Rüegg, téléphone 052 267 59 57, info@staedteinitiative.ch
- 8 juin 2018** **Assemblée générale de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes** à Berne
Informations: Karin Christen, téléphone 031 356 32 32, info@cdfv.ch
- 7 septembre 2018** **Colloque de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes** à Berne
Informations: www.ksfd.ch

Divers

- 29 mai 2018** **Forum du développement durable** à Berne (patronage: UVS)
Informations: www.are.admin.ch
- 5 - 7 juin 2018** **GEOSummit 2018** à Berne (patronage: UVS)
Informations: www.geosummit.ch
- 14 juin 2018** **Bruit routier: questions de droit et d'exécution après l'expiration du délai d'assainissement** à Soleure (patronage: UVS)
Informations: www.vur.ch
- 22 juin 2018** **3^{ème} Congrès national Santé et pauvreté** à Berne (patronage: UVS)
Informations: www.bfh.ch

Impressum

Éditeur: Union des villes suisses UVS, Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Rédaction: Renate Amstutz, Barbara Brechbühl, Marius Beerli, Karin Christen, Nadja Huonder, Julia Imfeld, Carol Mauerhofer, Maja Münstermann, Martin Tschirren, Roman Widmer; traduction: proverb
Photos: Rolf Siegenthaler; page 1: mäd; page 2: Anissa Jotterand; page 3: René Ruis.
Téléphone: 031 356 32 32, fax 031 356 32 33, www.uniondesvilles.ch
Abonnement à focus: info@uniondesvilles.ch